

## Lévesque, Claudette

---

**De:** Bourgault, Andre (GE Power & Water) [andre.bourgault@ge.com]  
**Envoyé:** 28 novembre 2013 11:51  
**À:** Greffe  
**Objet:** COMMENTAIRES - GRILLE DE PONDÉRATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES DE 450 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE (A/O 2013-01) (DOSSIER R-3866-2013)

Madame Véronique Dubois, Monsieur Éric Fraser,

Faisant suite à l'avis public de la Régie de l'énergie reçu le 20 novembre dernier, Générale Électrique Canada désire faire part de ses commentaires concernant la grille de pondération des critères d'évaluation pour l'appel d'offres mentionné en rubrique.

En ce qui concerne les critères d'évaluation, une pondération de 15 points est accordée au contenu régional additionnel au minimum de 35% exigé. En tant que manufacturier, il nous semble assez difficile de localiser des activités manufacturière viables à long terme dans la région admissible. Cette région est à la fois éloignée des principaux marchés éoliens d'Amérique du Nord, et également cette région possède un tissu industriel beaucoup moins important que celui de l'ensemble du Québec.

D'autre part, il existe déjà à la grandeur du Québec plusieurs fabricants de composantes entrant dans la fabrication d'éoliennes et nous croyons important de développer d'avantage ces fournisseurs, ainsi que d'autres fournisseurs potentiels possédant machinerie et expertise. Il est aussi plus probable de développer des produits avec de nouveaux fournisseurs déjà implantés au Québec ou qui voudraient s'y implanter, ceux-ci étant vraisemblablement plus enclins à s'installer dans les régions industrielles traditionnelles du Québec.

Aussi, le pourcentage de contenu régional ayant été relevé de 30% à 35% depuis les appels d'offres précédents, nous sommes d'avis que la région admissible obtient déjà largement sa part non seulement dans le domaine de la fabrication de composantes, mais aussi pour l'implantation des parcs et les revenus que ceux-ci vont générer. Pour ces raisons, nous suggérons de ramener la pondération accordée au contenu régional additionnel au minimum de 35% exigé, de 15 points à 10 points. Nous suggérons également d'augmenter la pondération pour le contenu québécois additionnel au minimum de 60% exigé, de 5 à 10 points.

En ce qui concerne, la pondération relative aux composantes stratégiques, celle-ci semble accorder un trop grand pointage à la fabrication de génératrice annulaire. Bien que la fabrication de ce type de génératrice nécessite un grand apport de main d'œuvre, nous sommes d'avis que la somme de travail et d'investissements requis pour la fabrication de cette génératrice est moindre que la somme de travail et d'investissements nécessaire à la fabrication de multiplicateur de vitesse, système de freinage et génératrice conventionnelle. Nous suggérons un pointage moindre qui refléterait plus fidèlement les ressources requises requis pour la fabrication des génératrices annulaires.

Enfin, en ce qui concerne le chiffrier de calcul du contenu local, est-il possible de confirmer si ces composantes (génératrice, convertisseurs et autres) bénéficieront toujours d'un multiplicateur de 1.5 ou 2? Si tel était le cas, il semble que ces composantes seraient surpondérées dans le calcul global des critères d'évaluation.

Cordialement,

**André Bourgault**  
Générale Électrique Canada